

Numéro de dossier

Demande de secours exceptionnel

N° de membre

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Collectivité employeur Département

Nom d'usage Nom de jeune fille

Prénom Date de naissance

Adresse personnelle de l'agent

Code postal Ville

Tél. domicile Portable Tél. professionnel

Situation de famille⁽¹⁾: Depuis le Marié Veuf Divorcé Séparé Vie maritale Célibataire Pacsé
(à compléter obligatoirement)

Catégorie Adresse e-mail personnelle

Votre conjoint, votre concubin ou la personne à laquelle vous êtes lié par un Pacs

Nom Prénom Date de naissance

Est-il agent territorial bénéficiaire du CNAS⁽¹⁾ OUI NON N° de membre

Collectivité de

Indiquer le nom et prénom des enfants de l'agent :

Nom Prénom Date de naissance

Nom Prénom Date de naissance

Nom Prénom Date de naissance

Nom Prénom Date de naissance

Indiquer le nom et prénom des enfants du conjoint, concubin ou personne à laquelle l'agent est lié par un Pacs, s'ils vivent sous son toit :

Nom Prénom Date de naissance

Nom Prénom Date de naissance

Nom Prénom Date de naissance

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur ce formulaire.

Date :

Signature obligatoire
du demandeur

Signature obligatoire
du correspondant de la
collectivité employeur

PRENEZ CONNAISSANCE DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION

(Extraits de l'Article 22 du Règlement "Les Prestations, modalités pratiques")

- Les difficultés doivent résulter d'un **accident de la vie**, événement exceptionnel et/ou imprévisible, dont les critères figurent à l'article 22 du "Règlement, les prestations modalités pratiques".
- Le foyer doit disposer de **ressources modestes**. Pour apprécier les ressources disponibles par jour, une **moyenne économique** est calculée avec les renseignements et les pièces fournis :

$$\frac{\text{Ressources mensuelles} - \text{Dépenses mensuelles} - \text{Crédits} - \text{Plan d'apurement}}{\text{Nombre de personnes au foyer}} = \frac{\text{RESTE DISPONIBLE PAR PERSONNE}}{30 \text{ JOURS}} = \text{MOYENNE ÉCONOMIQUE JOURNALIÈRE}$$

La moyenne économique ne doit pas dépasser 12€ par jour et par personne (barème d'attribution au 01/01/2011).

Le montant de l'aide est fixé suivant les tranches de moyenne économique suivantes :

Moyenne économique de 0.00 à 5.00 € par jour ➤ Montant de 501 à 610 €

Moyenne économique de 5.10 à 8.00 € par jour ➤ Montant de 351 à 500 €

Moyenne économique de 8.10 à 12.00 € par jour ➤ Montant de 1 à 350 €

Une demi-part supplémentaire est accordée pour les personnes seules et les familles monoparentales.

- Le secours **ne peut être répétitif** c'est-à-dire qu'un agent ne peut de nouveau être aidé pour le même évènement.
- **Mode de règlement : le secours est versé aux créanciers.**

Pour être conseillé sur cette prestation, vous pouvez vous adresser à votre correspondant ou contacter le SERVICE SOCIAL du CNAS par téléphone au 01.30.48.09.09 ou par courriel servicesocial@cnas.fr

COMPLÉTEZ CE CADRE

- **Exposez brièvement votre situation :**
- **Indiquez le (ou les) événement(s) à l'origine de vos difficultés :**
- **Le secours du CNAS est versé à un créancier ou un fournisseur, indiquez-nous la (ou les) facture(s) à régler en priorité :**
- **Avez-vous sollicité d'autres organismes ? Lesquels ? :**

**SI VOS DIFFICULTÉS FINANCIÈRES SONT LIÉES À UN PROBLÈME DE SANTÉ
OU À DES FRAIS DE SANTÉ, VEUILLEZ RÉPONDRE À CES QUESTIONS**

- **Bénéficiez-vous d'une mutuelle ? :** Oui Non

Si oui et dans le cas d'une demande d'aide pour des frais de santé, joindre le remboursement de la mutuelle.

- **Bénéficiez-vous d'une prévoyance maintien de salaire ? :** Oui Non

Si oui et en cas de perte de salaire pour maladie, joindre le justificatif de l'indemnisation.

- **Pour les agents en arrêt de travail de plus de 3 mois ayant souscrit des crédits :**

Une assurance invalidité prend-elle en charge vos échéances ? Oui Non

Si oui, joindre une attestation d'assurance pour chaque crédit précisant le montant pris en charge.

EN VOUS AIDANT DE VOS JUSTIFICATIFS, COMPLÉTEZ CE BUDGET MENSUEL		
RESSOURCES	SALAIRE AGENT	
	SALAIRE CONJOINT	
	AUTRES	
	PRESTATIONS FAMILIALES	
	TOTAL DES RESSOURCES	
DÉPENSES	LOYER et CHARGES	
	PRÊT IMMOBILIER et CHARGES COPROPRIÉTÉ	
	ÉLECTRICITÉ	
	EAU	
	CHAUFFAGE	
	TÉLÉPHONE ET INTERNET (limité à 60 €)	
	ASSURANCE (habitation et véhicule)	
	IMPÔTS (revenus + locaux + fonciers + ordures ménagères)	
	FRAIS DE GARDE ENFANTS (sauf demi-pensions)	
	MUTUELLE	
	PENSION ALIMENTAIRE	
TOTAL DES DÉPENSES		
AUTRES CRÉDITS		
	TOTAL DES CRÉDITS	
PLAN D'APUREMENT DES DETTES EFFECTIF		
	TOTAL APUREMENT	

Veillez consulter au verso les pièces justificatives demandées

PIÈCES À JOINDRE

■ **Facultatif : Vous pouvez joindre une évaluation sociale établie par l'assistante sociale de votre collectivité ou de tout autre travailleur social de votre choix.**

■ Tous les volets de l'avis d'imposition ou de non-imposition (N – 2) du foyer.

■ Vos 2 derniers bulletins de salaire.

■ 2 derniers bulletins de salaire de votre conjoint, de votre concubin ou de la personne liée avec vous par un Pacs.

■ Justificatifs de toutes autres ressources imposables ou non de votre foyer : prestations familiales, pension d'invalidité, rente accident du travail...

■ Pour vos enfants **à partir de 17 ans** : certificat de scolarité et / ou justificatifs de ressources (2 derniers bulletins de salaire, avis de paiement ou de non-paiement des Assedic).

■ Pièces justificatives de l'événement et des dépenses exceptionnels.

■ Pièces justificatives des dépenses :

Loyer/prêt immobilier/charges de copropriété, eau, électricité, chauffage, téléphone/internet, assurance habitation/véhicule, frais de garde (sauf demi-pension), mutuelle (sauf si prélevée sur salaire), pension alimentaire, échéanciers de crédits, plan d'apurement de dettes (supérieur à 6 mois).

 Les relevés bancaires seuls ne peuvent servir de justificatif.

■ Facture(s) non réglée(s) et devis, le cas échéant.

Cadre réservé au CNAS

VISA D'ATTRIBUTION DU SECOURS EXCEPTIONNEL

Accordé

Montant : _____ Destinataire : _____

Refusé

Signature :

Date : _____

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique de la part du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS) destiné à la gestion des activités sociales et culturelles.

Les destinataires des données sont les services internes du CNAS, le correspondant de la collectivité employeur du bénéficiaire et le cas échéant les partenaires ou sous-traitants du CNAS pour assurer le traitement ou la livraison de certaines prestations.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à CNAS - 10 bis parc Ariane - Bâtiment Galaxie - 78284 Guyancourt cedex ou par courrier électronique à cnas@cnas.fr.